



Sous-direction des Moyens Opérationnels
Groupement organisation et coordination des secours
Service Prévention
Affaire suivie par : Ltn Laurent CASSERON
Tél : 02.43.54.66.86 ou 85
Fax : 02.43.54.65.51
Mail : serv.prev@sdis72.fr
Réf : 2023/377/LC/SB

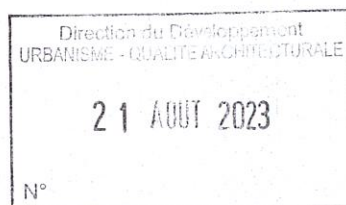
Le Directeur du service départemental
D'incendie et de secours

à

LE MANS METROPOLE
Direction du Développement
Service urbanisme – Qualité Architecturale

A l'attention de M. GOUGEON

Coulaines, le 16 août 2023



AVIS TECHNIQUE

Dossier : Libellé : Permis d'aménager
 Adresse : Square Weyhe
 Commune : 72190 COULAINES
 N° dossier : PA 072 095 23 Z0004



Demandeur : LE MANS METROPOLE TRANSAMO

Objet : Aménagement de l'espace public pour la mise en place d'une chronoligne

Vous avez bien voulu me communiquer pour examen et avis, le dossier ci-dessus référencé, reçu dans mes services 29 juin 2023.

Documents examinés :

- Un jeu de plans ;
- Une notice de présentation ;
- Cerfa permis d'aménager.

Réglementation

Arrêté préfectoral n°2017-94 du 13 janvier 2017 fixant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.

Descriptif du projet

Le projet porte sur l'aménagement d'une ligne chronoligne dans le cadre du projet d'aménagement du réseau de transport urbain de LE MANS METROPOLE concernant l'amélioration de 3 lignes de bus, de déployer et de développer un réseau structurant de voies cyclables.

Le secteur de Coulaines est desservi par la chronoligne C4. L'aménagement de la zone de Coulaines requiert un permis d'aménager dû à la présence de l'Eglise St Nicolas à l'intersection de la rue de Vienne et de la rue de Rome.

Le projet développe un profil de chaussée double sens partagé VL/bus de 6 ml de large bordée de part et d'autre d'une bande cyclable de 1,50 ml de large.

Le responsable des travaux devra se conformer en tous points aux documents examinés.

Avis

Sous réserve du respect de la réglementation et des points ci-dessus, j'émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Le Directeur du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la Sarthe
Par Intérim

Colonel YVES LE BRETON